



Maison effondre

Par VickiC

Bonjour

Notre maison est contiguë à une autre maison par le biais d'un mur commun menant à notre grange. Le mur arrière de la maison voisine s'est effondré. Il s'agit d'une maison secondaire qui n'a pas été visitée depuis au moins 6 ans. Les dégâts ont été causés par la négligence. Le bureau du maire, en collaboration avec les pompiers, a fermé la route menant à notre maison, car la maison touchée donne sur cette route.

Quelqu'un pourrait-il me conseiller sur nos droits en ce qui concerne l'accès à notre maison ? Les propriétaires de la maison qui s'écroule ont des difficultés à trouver un constructeur pour démolir complètement la maison ou la reconstruire. En attendant, nous devons garer notre voiture loin de la maison et marcher jusqu'à la maison avec des courses lourdes, etc. (nous avons plus de 70 ans). Si les propriétaires ne trouvent pas de constructeur, pouvons-nous insister pour que le bureau du maire prenne le contrôle de la situation et démolisse la maison ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le maire a-t-il pris un arrêté de péril ?
Il doit y avoir un panneau à l'entrée de la rue barrée.

Par VickiC

Oui il y a une panneau de la mairie avec barrière

Par yapasdequoi

Il serait utile de demander à la mairie des explications sur la nature des travaux prévus, la durée prévue et si vous pourriez avoir un laissez-passer en tant que riverain.